

SYNOVA – bluenews

Le mot de la présidente

Les vacances sont derrière nous; de nombreux défis nous attendent, et nous les affronterons avec conviction, courage et unité, au service de nos collègues.

Ensemble, faisons de cette rentrée une nouvelle étape de mobilisation : c'est motivés et engagés, que nous continuons le travail syndical !

Marylène Burvenich

Modifications du règlement de travail

Déjà sur la table depuis novembre 2025, ce point a refait surface début août. En effet, comme vous avez pu le constater, la direction de Smals a publié une proposition de modifications du règlement de travail. Nous avons examiné attentivement cette nouvelle proposition si bien que, lors du conseil d'entreprise du 31 août, il a été décidé que ce point serait traité séparément car il y avait encore beaucoup trop de questions sans réponse. Il n'était donc pas question pour le groupe SYNOVA d'accepter ce point en l'état.

Une réunion d'explications a eu lieu ce lundi afin d'apporter des réponses aux questions encore ouvertes. Un conseil d'entreprise extraordinaire est prévu ce lundi 21 septembre afin de finaliser ce point.

Si vous avez des questions sur le sujet, n'hésitez pas à nous les envoyer sur l'adresse info.cgsלב.acלב.smals.egov@gmail.com

SYNOVA – bluenews

Budget mobilité – frais de logement / CNT – Avis

D'une part, plusieurs collaborateurs nous avaient interpellé à propos de la [publication parue en avril](#) sur le site de SYNOVA concernant les frais de logement dans le pilier 2 du budget mobilité.

D'autre part, voici ce qu'on peut lire au point 1.2 de [l'avis du Conseil National du Travail](#) :

« Afin de lutter contre l'usage non voulu du budget mobilité à des fins d'optimisation salariale ainsi qu'éviter les effets indésirables sur le marché du logement, les Conseils demandent de limiter le financement des frais de logement à maximum 50 % du budget mobilité, et ce, pour les nouveaux budgets mobilité octroyés à partir de la date de l'entrée en vigueur de la loi. »

Si le gouvernement suit cet avis, cela pourrait avoir un impact sur les collaborateurs. C'est pourquoi, lors du CE de juin dernier, la question a été posée afin d'éclaircir les choses et de s'assurer que le budget mobilité actuel, n'est pas "renouvelé" chaque année.

« Madame BURVENICH demande si le budget mobilité est renouvelé chaque année et donc qu'il s'agit d'un nouveau budget mobilité ou s'il s'agit d'un budget mobilité continu. Elle pose la question car le CNT a émis un avis proposant d'apporter des modifications aux frais de logement dans le pilier 2, qui ont une incidence si le budget mobilité est considéré chaque année comme un nouveau budget. Monsieur PIERLOT répond qu'il s'agit chaque année du même budget, qui est clôturé le 31 décembre et qui est indexé ou non selon la décision de l'organe d'administration. Si des modifications importantes sont apportées au budget mobilité ou aux avantages qui y sont accordés dans l'un des trois piliers, Smals analysera les textes de loi et devra bien sûr s'y conformer. » (Extrait du PV du CE de juin 2026)